



Office français de la biodiversité

## AVIS DE STAGE DE M1/M2 A COMPTER DE MARS 2021 (6 MOIS)

<b>Sujet du stage :</b>	<b>Amélioration de la cartographie des unités hydrauliques cohérentes et du potentiel d'accueil piscicole en marais méditerranéens (F/H)</b>
<b>Affectation :</b>	Direction générale déléguée Mobilisation de la Société Direction Acteurs et Citoyens – Service Usages et Gestion de la Biodiversité
<b>Positionnement hiérarchique :</b>	Stagiaire sous l'autorité du chargé de mission milieux humides
<b>Lieu du stage :</b>	Pérols (34)

### DESCRIPTION DES MISSIONS

#### Structure :

L'Office français de la biodiversité (OFB) est né le 1er janvier 2020. Ce nouvel établissement public, placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture, a été créé pour protéger et restaurer la biodiversité. Il intègre les missions, les périmètres d'intervention et les 2 800 agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Il contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique (loi n°2019-773 du 24 juillet).

Pour remplir ses missions, l'Office s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires (inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, vétérinaires, techniciens, personnels administratifs, etc.) réparties sur tout le territoire national. Il est organisé de façon matricielle pour prendre en compte tous les milieux, en transversalité, selon une articulation à trois niveaux :

- une échelle nationale où se définissent et se pilotent la politique et la stratégie de l'OFB (directions et délégations nationales) ;
- une échelle régionale où s'exercent la coordination et la déclinaison territoriale (directions régionales) ;
- des échelons départementaux et locaux, de mise en œuvre opérationnelle et spécifique (services départementaux, antennes de façade, parcs naturels marins, etc.).

Dans le cadre des missions confiées à l'OFB suite aux Assises de l'eau (actions 3 et 10) et au Plan National d'Action en faveur des milieux humides, et en application de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) et de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), l'OFB contribue à la création, à la capitalisation, à la gestion et à la valorisation de données sur les zones humides et les marais littoraux. Cette valorisation étant notamment assurée par le Service Usages et Gestion de la Biodiversité (SUGB) de la Direction Acteurs et Citoyens (DAC) et son Centre de Ressources (CDR) Milieux humides <http://zones-humides.org/>.

Ces données sont des ressources essentielles pour les pouvoirs publics et les acteurs pour la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs des politiques publiques des milieux humides.

Le plan national de gestion de l'anguille, approuvé par la Commission européenne en février 2010, s'attaque aux diverses causes du déclin de l'anguille en Europe : circulation entravée du fait de nombreux aménagements en travers de cours d'eau et dans les marais, dégradation des habitats, pollution des eaux et des sédiments, pêche et braconnage.

D'une manière plus générale, la transparence des ouvrages à la mer et une meilleure gestion hydraulique des marais littoraux et des lagunes méditerranéennes sont des leviers importants pour la préservation des populations piscicoles qu'elles soient dulcicoles, amphihalines ou marines. L'étude et la connaissance du fonctionnement de ces territoires

doivent faire l'objet d'une attention particulière, pour accompagner la mise en œuvre :

- du plan national de gestion de l'anguille ;
- de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin (indicateurs de pression « continuité terre-mer » expérimentaux pour le second cycle) ;
- de l'action 49 et 9 du plan national d'actions en faveur des zones humides (PNAZH 2014-2018) : « Connaître et évaluer le potentiel des milieux littoraux pour l'accueil des populations piscicoles comme l'anguille européenne » et « Bancariser les inventaires de zones humides et marais ».

Afin de parvenir à cette mise en œuvre à l'échelle des marais méditerranéens, l'Office français de la biodiversité propose ce stage appuyé techniquement par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes.

## **Description du stage :**

### **Mission :**

#### **Contribuer à la définition des unités hydrauliques cohérentes en marais littoraux méditerranéens**

Il s'agit de :

- Se rendre sur les sites lagunaires avec le gestionnaire pour caractériser les marais qui seront délimités en UHC et s'assurer que l'ensemble des données ouvrages indispensables à la caractérisation des principales UHC ont été intégrées au ROE ;
- Prioriser et cartographier les UHC en marais littoraux sous SIG et s'assurer de la compatibilité du format de données pour leur bancarisation dans le réseau partenarial des données sur les zones humides.

#### **Contribuer à l'amélioration des données sur la gestion hydraulique des marais méditerranéens**

- Croiser les données gestionnaires, BD Topo et UHC ;
- Intégrer les caractéristiques des UHC sous le format ©SANDRE ;
- Participer aux travaux d'élaboration d'indicateurs de pression de continuité terre-mer pour la DCSMM et pour le rapportage européen de mise en œuvre du plan anguille ;
- Transmettre les connaissances recensées (format©SANDRE) auprès des partenaires du projet et plus largement des acteurs de ces milieux : Pôle-relais Marais Atlantiques, Manche et Mer du Nord, OFB, DREAL Rhône-Alpes, Agence de l'eau RMC, association Migrateurs Rhône Méditerranée, Cépralmar, gestionnaires des lagunes et chercheurs.

#### **Contribuer à la remontée de données bibliographiques sur les études et projets en cours portés en lagunes sur les poissons migrateurs**

- En s'appuyant sur les ressources documentaires et bibliographiques existantes (sites web et bases de données bibliographiques, du Pôle-relais lagunes méditerranéennes et des acteurs de la gestion des zones humides littorales méditerranéennes).

## **RELATIONS LIEES AU POSTE**

### **Relations internes :**

- Centres de ressources Milieux Humides,
- DAC, DASB, DGD PCE ;
- Direction régionale Occitanie ;
- Direction interrégionale PACA-Corse ;
- Gestionnaires de lagunes et marais de la façade méditerranéenne ;
- Partenaires du projet.

### **Relations externes :**

- DEB du MTES ;
- Tour du Valat ;
- Forum des marais atlantiques ;
- IRSTEA Bordeaux et Université de la Rochelle.

## COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

### Connaissances :

- Connaissances en hydrologie et écologie des milieux aquatiques (en particulier les milieux humides) ;
- Connaissances en informatique et en administration de données.

### Savoir-faire opérationnel :

- Maîtriser l'outil QGIS ;
- Aptitude au travail en réseau et à la communication avec des partenaires extérieurs ;
- Capacités à synthétiser, à rédiger.

### Savoir-être professionnel :

- Méthodique, rigoureux, organisé ;
- Autonome et sens de l'initiative ;
- Travail en équipe ;
- Sens du contact et ouverture d'esprit.

### Diplômes – Formation – Expérience :

Master 1 ou 2, en systèmes d'information localisés pour l'aménagement du territoire, géographie et environnement, gestion de l'eau et des milieux aquatiques, gestion intégrée des bassins...

### Autres :

- Permis B ;
- Véhicule.

## CONDITIONS D'EXERCICE / SUJETIONS PARTICULIERES

Des déplacements sont à prévoir dans l'Aude, l'Hérault et les Bouches du Rhône.

Le stagiaire sera formé durant le stage aux protocoles et méthodes nécessaires à la bonne réalisation de sa mission, en particulier sur les notions fondamentales du référentiel national des obstacles à l'écoulement (ROE) et le protocole d'identification et délimitation des Unités Hydrauliques Cohérentes.

## DEPOSER UNE CANDIDATURE

Les personnes intéressées devront adresser leurs candidatures (CV détaillé et lettre de motivation) par courriel sous la référence DAC-SUGB-UHC à [pierre.caessteker@ofb.gouv.fr](mailto:pierre.caessteker@ofb.gouv.fr)

La date limite de dépôt des candidatures est fixe au **22 février 2021**.